

CHARTRE

Réseau Santé de Sud Alsace

Le Réseau Santé de Sud Alsace est une association de droit local inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse et résultant de la fusion du Réseau Santé de Haute Alsace et du Réseau ASPREMA.

Le réseau a pour mission d'améliorer la qualité des soins des personnes atteintes de diabète, d'obésité et/ou présentant un risque cardio-vasculaire élevé, grâce à un bouquet de services adaptés et pluridisciplinaires (infirmières, diététiciennes, psychologues, éducatrices médico-sportives, podologue) en consultations individuelles et en ateliers collectifs, en complément de la prise en charge médicale. Il s'adresse aux patients domiciliés dans le territoire GHT12 (ancien territoire de Santé 4).

Le réseau est présent sur 4 sites : Mulhouse, Altkirch, Thann et Saint-Louis.

Il est gouverné par un Conseil d'Administration composé : majoritairement de médecins généralistes, de médecins spécialistes : à orientation métabolique, de cardiologues exerçant en ville, en Hôpital Public, Cliniques privées, mais aussi de professionnels paramédicaux, de représentants des usagers et du personnel.

Les objectifs du réseau

Le Réseau Santé Sud Alsace peut prendre en charge des patients atteints de diabète, d'obésité ou présentant un risque cardio-vasculaire élevé avec pour objectifs :

- Contribuer à comprendre la maladie et les traitements
- Contribuer à maintenir ou à améliorer la qualité de vie
- Réduire le risque de développer des complications

Les modalités d'inclusion et de sortie

Pour les professionnels de santé

Tout professionnel de santé peut adhérer au Réseau Santé Sud Alsace, à sa demande et gratuitement.

L'adhésion est prise en compte après signature du « document d'adhésion professionnels de santé » et de la « charte du réseau ».

La sortie du réseau est libre et est prise en compte après réception d'un courrier adressé au réseau.

Pour les patients

Chaque patient peut adhérer au Réseau Santé Sud Alsace, à sa demande et gratuitement. L'adhésion est prise en compte après réception de la « demande d'adhésion en vue d'initier le plan personnalisé de santé » dûment remplie par le médecin traitant, et après signature du « formulaire d'information et d'adhésion patient ».
La sortie du réseau est libre.

Les engagements

Les engagements du réseau

Le Réseau Santé de Sud Alsace s'engage à :

- ✓ Contribuer à une démarche qualité en assurant le diagnostic d'éducation du patient, l'élaboration de son Plan Personnalisé de Santé, son évaluation.
- ✓ Favoriser le dépistage des complications et le suivi du patient dans le cadre d'une éducation thérapeutique.
- ✓ Respecter la confidentialité et la sécurité des données concernant le patient conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978
- ✓ Organiser des formations destinées aux professionnels de santé afin de contribuer à la promotion et à la prise en charge interdisciplinaire des patients atteints de diabète, d'obésité et/ou présentant un risque cardio-vasculaire élevé

Les engagements des professionnels de santé

Les professionnels de santé adhérant au Réseau Santé de Sud Alsace s'engagent à :

- ✓ Promouvoir l'activité du réseau
- ✓ Respecter les démarches élaborées par le réseau et suivre les recommandations actualisées
- ✓ Ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité

Les engagements du patient

Les patients adhérant au Réseau Santé de Sud Alsace s'engagent à :

- ✓ Participer aux consultations individuelles et aux ateliers collectifs proposés dans le cadre de son plan personnalisé de santé.

Fait à, Le/...../.....

Cachet du professionnel de santé

Signature